



PARIS 2024
COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
46, rue Proudhon
93210 SAINT-DENIS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

PARTENARIAT

Aménagements Temporaires (« OVERLAY »)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Passé selon une procédure convenue avec le CIO, en application des dispositions de l'article L.2512-2 du code de la commande publique.

Table des matières

1. PRESENTATION DE PARIS 2024	3
1.1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
1.2. LES SITES DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024.....	5
1.3. LA VISION DE PARIS 2024.....	9
1.4. HERITAGE ET DURABILITE.....	10
1.5. LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION	12
2. LE PROGRAMME DE L'AMI PARTENAIRE OVERLAY.....	12
2.1. PROGRAMME GENERAL	12
2.2. PRESENTATION DES LOTS DE L'AMI PARTENAIRE OVERLAY	12
2.2.1. <i>Présentation du lot O1 : tentes et aménagements intérieurs</i>	<i>13</i>
2.2.2. <i>Présentation du lot O2 : Passages de câbles, systèmes d'accroches (élingage – systèmes d'accroche), éclairages extérieurs et éclairage de diffusion (broadcast lighting).</i>	<i>14</i>
2.2.3. <i>Présentation du lot O3 : tribunes et échafaudages associés.....</i>	<i>16</i>
2.2.4. <i>Présentation du lot O4 : structures modulaires.....</i>	<i>17</i>
2.2.5. <i>Présentation du lot O5 : barrières, plaques de circulation et protection de sols.....</i>	<i>18</i>
2.3. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE.....	19
2.4. ARTICULATION AVEC LE MODELE DE LIVRAISON DE L'EVENEMENT DE PARIS 2024	20
3. LISTE DES ANNEXES.....	20

1. **PRESENTATION DE PARIS 2024**

1.1. **CONTEXTE ET ENJEUX**

Les Jeux Olympiques (ci-après « JO ») et Jeux Paralympiques (ci-après « JP ») d'été de 2024 se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024. Paris 2024 en est le Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé 48 rue Proudhon, 93219, Saint-Denis. Il est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les JO et JP de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport et de l'inclusion.

Les Jeux de Paris 2024 impliquent de nombreux acteurs, privés et publics, dont l'action est coordonnée par Paris 2024 :

- Le Mouvement Olympique Et Paralympique International : le Comité International Olympique (CIO), le Comité International Paralympique (IPC), les Fédérations Internationales (FI) ; les Comités Nationaux Olympiques (CNO) ; les Comités Nationaux Paralympiques (CNP) ;
- L'Etat et l'ensemble des collectivités locales engagées dans le projet : Ville de Paris, Région Île-de-France, Département de la Seine-Saint-Denis, Métropoles, etc. ;
- La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (ci-après « SOLIDEO »), en charge de la supervision de la construction et de la rénovation des infrastructures pérennes ;
- Le mouvement sportif français : le Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), les Fédérations Sportives Nationales, les athlètes, les clubs, les licenciés ;
- Les entreprises partenaires de Paris 2024, du CIO et de l'IPC, dites « Partenaires de Marketing » ;
- Les entreprises prestataires de Paris 2024.

Les Jeux offrent au sport et au pays hôte une visibilité inégalée. En effet, ils sont suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs et réunissent près de 15 000 athlètes (10 500 pour les Jeux Olympiques, 4 350 pour les Jeux Paralympiques), plus de 10 millions de spectateurs, et environ 40 000 représentants des médias. Ils sont le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 4 sports additionnels organisés sur 39 Sites de Compétition (hors stades de football) et 22 sports paralympiques organisés sur 18 Sites. Les JO et JP sont organisés de manière intégrée, comme un seul et même projet.

Les Événements Sportifs se dérouleront sur l'ensemble du territoire national. A Paris tout d'abord, où

certaines compétitions se dérouleront dans ou à proximité de monuments emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais ou l'Esplanade des Invalides, mettant en valeur le patrimoine exceptionnel de la ville. La Seine-Saint-Denis, véritable épicerie des Jeux, accueillera notamment deux des sites les plus fréquentés des JOP, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, mais aussi le Village des athlètes (OLU/PLU). Les Jeux toucheront également d'autres territoires, comme les Yvelines avec le Château de Versailles pour l'équitation, la Seine-et-Marne avec la Base Nautique de Vaires-sur-Marne pour l'aviron, Marseille pour les épreuves de voile, Tahiti (Outre-Mer) pour les épreuves de surf et plusieurs métropoles pour le tournoi de football. Les cartes des sites des JOP de Paris 2024 sont accessibles ci-dessous.

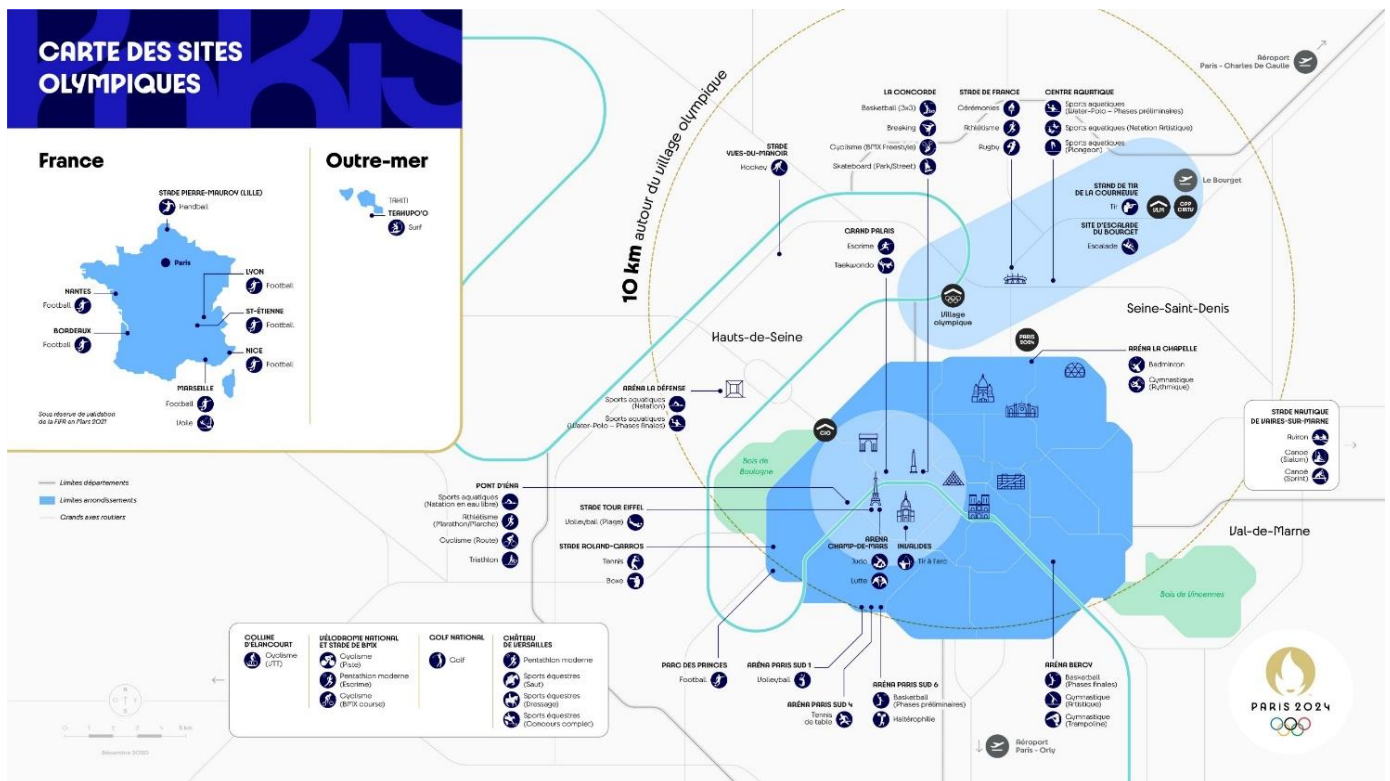
Les Jeux de Paris 2024 seront une célébration des valeurs de l'Olympisme au cœur de la ville, avec des espaces dédiés aux spectateurs et visiteurs le long de la Seine et des canaux parisiens. La Ville de Paris se transformera, le temps d'un été, en un véritable parc olympique et paralympique.

Au-delà des Événements Sportifs, les Jeux ont pour objectif de constituer un Héritage matériel et immatériel durable et inclusif pour la population française, aussi bien dans les territoires hôtes des Jeux que dans le reste de la France. Dès maintenant, Paris 2024 met en place des actions en faveur du développement de la pratique sportive, de la maximisation des retombées économiques et du développement durable.

L'objectif du Comité d'organisation est de faire vivre des partenariats créateurs de valeur et porteurs de sens pour toutes les parties, reposant notamment, en lien avec la vision de Paris 2024, sur les trois piliers principaux suivants :

- La célébration : pour contribuer à l'organisation réussie des Jeux et développer ensemble des opportunités croisées à partir du savoir-faire de chacun ;
- L'engagement : pour partager les valeurs olympiques et paralympiques avec le plus grand nombre et mobiliser autour du projet de Paris 2024 ;
- L'héritage : pour marquer l'histoire et laisser une trace positive dans la société. Les partenaires, en collaboration avec Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

1.2. Les sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024



Liste non exhaustive :**- Sites de compétition et disciplines sportives prévisionnelles – Jeux Olympiques**

Nom du site de compétition	Ville	Sport
Stade de France	Saint-Denis	Athlétisme
Pont d'Iéna	Paris	Athlétisme (marathon)
Pont d'Iéna	Paris	Athlétisme (marche)
Stade nautique de Vaires-sur-Marne	Vaires-sur-Marne	Aviron
Arena Porte de La Chapelle	Paris	Badminton
Arena Bercy	Paris	Basketball (phase finale)
Arena Paris Sud 6	Paris	Basketball (phase préliminaire)
La Concorde	Paris	Basketball 3 contre 3
Stade Tour Eiffel	Paris	Volleyball (plage)
La Concorde	Paris	BMX freestyle
Stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines	Saint-Quentin-en-Yvelines	BMX course
Stade Roland-Garros – Suzanne Lenglen	Paris	Boxe
La Concorde	Paris	Breaking
Stade nautique de Vaires-sur-Marne	Vaires-sur-Marne	Canoë-Kayak course en ligne
Stade nautique de Vaires-sur-Marne – Bassin eaux vives	Vaires-sur-Marne	Canoë-Kayak slalom
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines	Saint-Quentin-en-Yvelines	Cyclisme sur piste
Pont d'Iéna	Paris	Cyclisme sur route
Château de Versailles	Versailles	Sports équestres – dressage
Château de Versailles	Versailles	Sports équestres – concours complet
Château de Versailles	Versailles	Sports équestres – saut d'obstacles
Site d'escalade du Bourget	Le Bourget	Escalade
Grand Palais	Paris	Escrime
Parc des Princes	Paris	Football
Stade de Bordeaux	Bordeaux	Football
Stade de Lyon	Lyon	Football
Stade de Marseille	Marseille	Football
Stade de Nantes	Nantes	Football
Stade de Nice	Nice	Football
Stade de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Football
Golf National	Saint-Quentin-en-Yvelines	Golf
Arena Bercy	Paris	Gymnastique artistique
Arena Porte de La Chapelle	Paris	Gymnastique rythmique
Arena Bercy	Paris	Gymnastique trampoline
Arena Paris Sud 6	Paris	Haltérophilie
Stade de Lille	Villeneuve d'Ascq	Handball

Stade Yves-du-Manoir	Colombes	Hockey sur gazon
Arena Champ-de-Mars	Paris	Judo
Arena Champ-de-Mars	Paris	Lutte
Arena Paris La Défense	Nanterre	Natation
Pont d'Iéna	Paris	Natation (eau libre)
Centre aquatique	Saint-Denis	Natation artistique
Château de Versailles	Versailles	Pentathlon moderne
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines	Saint-Quentin-en-Yvelines	Pentathlon moderne (escrime)
Centre aquatique	Saint-Denis	Plongeon
Stade de France	Saint-Denis	Rugby
La Concorde	Paris	Skateboard - Street
La Concorde	Paris	Skateboard - Park
Teahupo'o	Tahiti	Surf
Grand Palais	Paris	Taekwondo
Stade Roland-Garros - P. Chatrier & courts annexes	Paris	Tennis
Stade Roland-Garros - S. Mathieu	Paris	Tennis
Arena Paris Sud 4	Paris	Tennis de table
Stand de tir de La Courneuve	La Courneuve	Tir
Invalides	Paris	Tir à l'arc
Pont d'Iéna	Paris	Triathlon
Marina de Marseille	Marseille	Voile
Arena Paris Sud 1	Paris	Volleyball
Colline d'Elancourt	Saint-Quentin-en-Yvelines	VTT
Centre aquatique	Saint-Denis	Water-polo
Arena Paris La Défense	Nanterre	Water-polo (finales)

- **Sites de compétition et disciplines sportives prévisionnelles – Jeux Paralympiques**

Nom du site de compétition	Ville	Sport
Arena Bercy	Paris	Basket fauteuil
Arena Paris Sud 1	Paris	Boccia
Stade Tour Eiffel	Paris	Cécifoot
Grand Palais	Paris	Escrime fauteuil
Stade Pierre-de-Coubertin	Paris	Goalball
Stade de France	Saint-Denis	Para Athlétisme (+marathon)
Stade nautique de Vaires-sur-Marne	Vaires-sur-Marne	Para Aviron
Arena Porte de La Chapelle	Paris	Para Badminton
Stade nautique de Vaires-sur-Marne	Vaires-sur-Marne	Para Canoë
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines	Saint-Quentin-en-Yvelines	Para Cyclisme sur piste
Seine-Saint-Denis (site à confirmer)	Saint-Denis	Para Cyclisme sur route
Château de Versailles	Versailles	Para Equitation
Arena Porte de La Chapelle	Paris	Para Haltérophilie
Arena Champ-de-Mars	Paris	Para Judo

Arena Paris La Défense	Nanterre	Para Natation
Nom du site	Ville	Sport
Grand Palais	Paris	Para Taekwondo
Arena Paris Sud 4	Paris	Para Tennis de table
Invalides	Paris	Para Tir à l'arc
Stand de tir de La Courneuve	La Courneuve	Para Tir sportif
Pont d'Iéna	Paris	Para Triathlon
Arena Champ-de-Mars	Paris	Rugby fauteuil
Stade Roland-Garros - P. Chatrier & courts annexes	Paris	Tennis fauteuil
Stade Roland-Garros - S. Mathieu	Paris	Tennis fauteuil
Stade Roland-Garros - Suzanne Lenglen	Paris	Volleyball (assis)

- Sites de non-compétition - phase Olympique

Nom du site	Ville
Village olympique	Saint-Denis
Village de voile	Marseille
Village de handball	Villeneuve d'Ascq
Village de surf	Teahupo'o
Village des grooms	Versailles
Village des médias	Le Bourget
Centre international de radio-télévision	Le Bourget
Centre principal de presse	Le Bourget
Hôtel de la famille olympique	Paris
Siège Paris 2024	Saint-Denis
Centre principal des opérations	Saint-Denis
Site de célébration - Trocadéro	Paris
Aéroport de Roissy - Charles de Gaulle (Port d'entrée)	Roissy-en-France

- Sites de non-compétition – Phase Paralympique

Nom du site	Ville
Village paralympique	Saint-Denis
Village des grooms	Versailles
Village des médias	Le Bourget
Centre principal de presse	Le Bourget

Centre international de radio-télévision	Le Bourget
Hôtel de la famille paralympique	A confirmer
Siège Paris 2024	Saint-Denis
Centre principal des opérations	Saint-Denis
Site de célébration - Trocadéro	Paris
Aéroport de Roissy - Charles de Gaulle (Port d'entrée)	Roissy-en-France

1.3. LA VISION DE PARIS 2024

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Par les émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, le sport est un formidable outil pour éduquer et intégrer.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et ses valeurs, et fédèrent le plus grand nombre, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, des Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables. Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer, ainsi que tous ceux qui construisent avec nous ce projet :

- L'exigence, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets ; mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale
- La créativité, pour refuser les modèles préétablis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; le partage pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

Paris 2024 souhaite que les Jeux soient un formidable laboratoire d'idées pour exprimer la capacité de ses partenaires à répondre, à ses côtés, à d'importants enjeux de société. Il est primordial d'engager dès à présent tous ceux qui font et feront réussir notre pays.



1.4. HERITAGE ET DURABILITE

Face aux grands enjeux sociaux et environnementaux actuels, les Jeux de Paris 2024 constituent un horizon commun pour relever les défis qui nous attendent. C'est fort de cette conviction que Paris 2024, en alignement avec l'Agenda 2020 du CIO et pour contribuer aux objectifs de développement durable de l'ONU, et dans le respect des 16 engagements de la Charte Sociale des JOP Paris 2024 signée par l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'employeurs en juin 2018, s'engage à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une nouvelle ère ; des Jeux qui contribuent à leur niveau à la transformation écologique et sociale de la société.

Cette double ambition forte, environnementale et sociale, est intégrée de la conception et la planification à la livraison des Jeux, jusqu'aux activités postérieures à l'événement : dans tous ces domaines, Paris 2024 a comme objectif de laisser un héritage positif et de faire vivre ces ambitions bien au-delà des Jeux. Cette ambition se décline en objectifs qui répondent aux enjeux de durabilité identifiés comme prioritaires pour les activités qui sont sous le contrôle de Paris 2024 :

- Être exemplaire et innovant sur le plan de la responsabilité environnementale en organisant des Jeux neutres en carbone ; en préservant et régénérant la biodiversité ; en développant l'économie circulaire ; en renforçant la résilience environnementale et en contribuant à l'accélération de la transition écologique dans le sport, les territoires et les grands événements ;
- Faire des Jeux pour le plus grand nombre, moteurs du développement social et économique des territoires-hôtes et de l'amélioration de la qualité de vie ; en défendant l'inclusion, l'égalité, la solidarité, la lutte contre le racisme et les stéréotypes ; et en renforçant la place du sport dans la société ;

- Mobiliser la Génération 2024 pour accélérer la transformation de la société grâce à l'éducation et la participation citoyenne par et à travers le sport ;

Paris 2024 souhaite travailler avec ses partenaires dans une logique commune d'amélioration continue sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité au travail, inclusion, etc.) et de responsabilité environnementale (solutions bas-carbone, préservation de la biodiversité, mise en œuvre de l'économie circulaire, etc.).

La stratégie Héritage et Durabilité de Paris 2024 est donc double : livrer des Jeux exemplaires et consolider l'héritage social et environnemental des Jeux.

Livrer des Jeux exemplaires :

- Des Jeux éco-responsables, vecteurs de solutions durables
- Des Jeux moteurs d'attractivité et de développement des territoires
- Des Jeux partagés porteurs d'opportunité pour tous

Consolider l'héritage social et environnemental :

- Le sport pour l'éducation, la santé et l'engagement citoyen
- Le sport pour plus d'inclusion, d'égalité et de solidarité
- Le sport au service de la transition écologique

La stratégie responsable des achats de Paris 2024, présentée brièvement ci-après, traduit les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024 au niveau de la fourniture de biens et services par les prestataires et partenaires du Comité.

L'ambition de Paris 2024 est d'étendre son approche à l'ensemble de ses catégories d'achats, mais aussi de repenser en profondeur le rôle et la contribution de l'acte d'achat. Cette stratégie responsable des achats permet d'intégrer les ambitions sociales, environnementales et économiques de Paris 2024.

Cette stratégie concerne tous les achats et a été conçue pour encourager les pratiques les plus vertueuses en matière de préservation de l'environnement, de responsabilité sociale et de développement économique équitable. Elle propose une approche unique. Plutôt que de sanctionner les acteurs les moins avancés, elle encourage les plus responsables. Ainsi, elle privilégie une logique d'opportunité et d'innovation à une approche par la gestion des risques.

Cette stratégie a été conçue pour que l'impact positif des achats de Paris 2024 soit visible dès son lancement, et laisse un héritage tangible tant par sa méthode que par ses résultats escomptés longtemps après la fin des Jeux.

La stratégie responsable des achats de Paris 2024 s'articule autour de 5 engagements clés :

1. L'économie circulaire ;
2. La neutralité carbone et la protection de l'environnement ;
3. L'innovation sociale ;
4. L'inclusion de personnes en situation de handicap ;
5. La création de valeurs sur les territoires.

Ces 5 engagements constituent les fondations de la stratégie responsable des achats de Paris 2024, et sont plus amplement détaillés dans l'Annexe 1 Stratégie Responsable des Achats.

Se référer à l'annexe 2 sur l'ambition sociale et environnementale de Paris 2024 pour plus de détails sur les engagements de Paris 2024 applicables.

1.5. LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 a placé l'innovation et la créativité au cœur du projet des Jeux Olympiques et Paralympiques. La proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux de Paris. Le Comité d'organisation encouragera ainsi les partenaires à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail, tant dans la proposition de concepts, la construction des modèles d'organisation et la fourniture de biens et services.

Par ailleurs, Paris 2024 attire l'attention de ses partenaires sur l'importance qu'il attache à la responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'engagement du partenaire est attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité et au travail), de responsabilité environnementale (achats, traçabilité, impact carbone, gestion des déchets) et de lutte contre la corruption.

Paris 2024 veut concevoir des Jeux durables, au bénéfice de tous, qui se placent au service des gens et de leur environnement. Par conséquent, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants.

2. LE PROGRAMME DE L'AMI PARTENAIRE OVERLAY

2.1. PROGRAMME GENERAL

Les overlays, autrement appelés aménagements temporaires, représentent l'un des principaux enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils constituent en effet à la fois la vitrine, le support et le contenant de l'évènement. Ce programme se caractérise en termes de complexité par sa diversité (tentes, tribunes, barrières...) et son volume. Aucun évènement dans le monde ne nécessite autant d'aménagements temporaires que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. Ce point est d'autant plus fort pour Paris 2024 que de nombreux sites, notamment dans Paris Centre, seront complètement temporaires.

Les plus hauts niveaux d'exigences opérationnelles sont à appliquer dans le but de garantir une qualité de service adaptée aux clients du programme Overlay.

2.2. Présentation des lots de l'AMI Partenaire Overlay

En lien avec les Catégories de Marketing décrites dans le Règlement de Consultation, l'AMI Partenaire Overlay est décomposé en cinq lots techniques (lots O1 à O5) :

- Lot O1: Tentes, aménagements intérieurs, incluant le sous-lot : structures complexes du site de compétition du stand de tir.
- Lot O2 : Passages de câbles, systèmes d'accroches (élingage), éclairages extérieurs et broadcast, échafaudages associés
- Lot O3 : Tribunes et échafaudages associés, incluant deux sous-lots spécifiques :
 - Tribunes du site de célébration du Trocadéro
 - Tribunes du Stade Tour Eiffel
- Lot O4 : Structures modulaires
- Lot O5 : Barrières, plaques de circulation et protections de sols (trackways)

Pour chacun des lots, il est attendu des partenaires les prestations suivantes : études, montage, démontage, et maintenance des éléments mis en œuvre.

Les caractéristiques de ces lots seront détaillées dans un cahier des charges spécifique ultérieur qui sera communiqué à l'issue de cette 1^{ère} phase d'appel à manifestation. Une description synthétique de ces lots est donnée ci-dessous.

Les limites de prestations entre les lots et les partenaires seront également détaillées dans ce cahier des charges spécifique ultérieur. Pour information, le présent appel à AMI Partenaire Overlay est publié simultanément à un AMI Partenaire "Energie", composé de trois lots :

- Lot Energie 1: Equipement d'énergie électrique temporaire (Temporary Power Provider - TPP)
- Lot Energie 2 : Alimentation sans interruption (Uninterruptible Power Supply - UPS)
- Lot Energie 3 : Systèmes de contrôle de température (Temperature Control System - TCS)

2.2.1. Présentation du lot O1: tentes et aménagements intérieurs

Sous-lot O.1.1: tentes et aménagements intérieurs :

- **Tentes** (y compris aménagements intérieurs – murs, éclairage intérieur, sols, moquettes, plafonds, etc.- et distribution de climatisation hors production de froid)
- **Aménagements intérieurs :**
 - Murs et plafonds (y compris tapisserie, hors tentes, structures modulaires, tribunes...)
 - Menuiserie d'appoint (hors tentes, structures modulaires, tribunes...)
 - Revêtements de sol
 - Installations sécurité incendie temporaire dans les structures temporaires
 - Eclairage intérieur

Paris 2024 recherche un partenaire pour la planification et la réalisation des constructions de tentes ainsi que pour les aménagements intérieurs sur les divers sites des Jeux Olympiques et plus spécifiquement, les structures complexes du Site de compétition du stand de tir.

Ce lot comprend tous les systèmes de tentes et autres structures démontables couvertes standardisées (tentes des zones accessibles (front of house) et inaccessibles au public (back of house)). La typologie de tentes comprend une grande variété de formes (pagodes, chalets, tentes bi-pente, dôme), de tailles (3x3m jusqu'à plusieurs milliers de m2), de niveaux (1,2,3 niveaux) et de portée (portées libres de 5 à 50m). Les systèmes de tente fournis devront être complets (intérieur, extérieur, plancher, couvertures de toits, éléments muraux, gaines et panneaux de ventilation,

portes, rampes, sous-structure, etc.) selon les besoins ou les nécessités de Paris 2024. Les tentes devront être dans un état neuf ou similaire et satisfaire les exigences techniques obligatoires de Paris 2024 ainsi que les réglementations applicables.

Ce lot comprend également les aménagements intérieurs dans ou autour des structures fournies par le partenaire ainsi que dans ou autour d'autres structures utilisées par Paris 2024. Ces aménagements comprendront les travaux de second œuvre (menuiserie d'appoint, cloisons, murs et plafonds, sols, petits travaux associés, etc.) selon les besoins de Paris 2024.

Sous-lot O.1.2 : structures complexes dédiées au Site de compétition du stand de tir

Ce lot intègre par ailleurs un objet spécifique : **les structures complexes du site de compétition du stand de tir**. En effet, afin d'accueillir les épreuves du Tir sportif olympiques et paralympiques, plusieurs structures complexes temporaires (de grande dimension) seront à installer dès le second semestre 2023 sur le site du Terrain des Essences à la Courneuve, à savoir :

- Le Hall final de compétition,
- Le Hall des qualifications,
- L'aire de compétition Trap & Skeet.

Il est attendu du partenaire qui fournira ces structures les prestations suivantes : conception (design, études techniques, etc), installation, exploitation-maintenance technique, démontage et remise en état du site. Par ailleurs, en fonction de la solution technique proposée par le partenaire, des compétences d'aménagement extérieur (terrassements, réseaux, revêtements spécifiques, engazonnement...) pourront être nécessaires. L'ensemble de ces prestations devront être réalisées dans le cadre de la réglementation applicable – en particulier la réglementation environnementale spécifique à ce site – et considérant les contraintes spécifiques du site, les exigences techniques et les limites de prestations (notamment en matière d'aménagement intérieur) qui seront précisées par Paris 2024 dans un cahier des charges ultérieur.

Positionnement des candidats du lot O1

Les candidats au partenariat ont la possibilité de se positionner sur :

- Le sous-lot O1.1 (Tentes et Aménagement d'intérieur) uniquement
- Le sous-lot O1.2 (structures complexes du stand de tir) uniquement
- Toutes les prestations du lot (sous-lot O.1.1 et sous-lot O.1.2). Dans ce cas, Paris 2024 se réserve la possibilité de ne pas intégrer les éléments du lot O1.2 (stand de tir) dans le périmètre des prestations confiées au partenaire sélectionné sur le lot 1.

Ce positionnement est à indiquer dans le cadre de la candidature.

2.2.2. Présentation du lot O2 : Passages de câbles, systèmes d'accroches (élingage – systèmes d'accroche), éclairages extérieurs et éclairage de diffusion (broadcast lighting).

Liste des prestations du lot O2 :

- Rigging (l'élingage), ponts scéniques et échafaudage techniques
- Broadcast lighting
- Passages de câbles

L'élingage (rigging) et les ponts scéniques permettent le positionnement et la suspension des charges exigées et préconisées par Paris 2024 (simples ou complexes) pour les sites de compétition (existants, temporaires, en construction), avec un haut niveau d'exigence budgétaire, calendaire, opérationnelle et environnementale. L'élingage et les ponts scéniques permettent d'installer les éléments d'éclairage, les écrans, les tableaux d'affichages, les cameras ou les appareils photos, ainsi que les éléments de sons ou de gestion de l'expérience spectateur.

Dans le cas où des éléments ne pourraient pas être suspendus, il sera mis en place des échafaudages techniques pour le soutien d'écrans, de tours cameras (hors périmètre tribune) et de ponts pour passage de câbles techniques ...

Le programme d'éclairage Broadcast est destiné à fournir de l'éclairage dans les aires/zones de compétitions pour les besoins de la production d'images selon un cahier des charges précis fourni par OBS (Olympic Broadcast Services – Le radio Diffuseur Hôte). Cet éclairage sera une installation temporaire en complément de l'éclairage existant des sites, ou une installation 100% temporaire pour les sites éphémères.

Le programme des passages de câbles comprendra la mise en place de l'infrastructure permettant de faire cheminer tous les réseaux temporaires dans l'enceinte des sites de compétition et de non-compétition pour les besoins suivant :

- Technologie pour tous les courants faibles
- Energie pour toute la distribution de courant fort (câbles basse et moyenne tension [20kV])
- Broadcast pour toute la distribution des câbles/fibres pour les besoins TV/radio
- Cheminements de réseaux d'eau (alimentation/évacuation) temporaires

Solutions à mettre en œuvre (liste non exhaustive) en fonction des contraintes des sites :

- Réseaux de crochets fixes (incluant leur fixation aux ouvrages existants, l'implantation en alignement parallèlement au sol ou aux sous-faces)
- Réseaux de chemins de câbles ou ponts de types « échelle » (incluant les supports, la fixation aux ouvrages existants, la protection des arêtes présentant un risque d'abrasion, mises à niveau...) en adéquation avec la configuration du site de réception
- Conduits enfouis ou insérés dans les sols (goulottes, fourreaux, tuyaux...)
- Conduits aériens ou au sol (Tuyaux « métal », gaines plastiques...) liaisonnés aux ouvrages existants
- Poteaux
- Passages de câbles plastiques à fixer au sol
- Création d'ouvertures de chambres existantes
- Articles (aluminium, bois ou métal) dimensionnés spécifiquement à la demande et installés sur des ouvrages existants
- Aussières pour passages aériens entre 2 bâtiments, avec fixation sur les ouvrages
- Attaches plastiques légères fixées aux parois
- Ouverture / fermeture / nettoyage des canaux de drainage existants

2.2.3. Présentation du lot O3 : tribunes et échafaudages associés

Sous-lot O.3.1 : tribunes et échafaudages associés

- Tribunes
- Echafaudages (en lien avec la tribune et le public y compris circulations verticales temporaires,)

Paris 2024 recherche à travers ce lot un partenaire pour la conception, l'installation, la maintenance et le démontage des différentes tribunes temporaires et des échafaudages techniques sur les divers sites de Jeux olympiques et paralympiques.

Concernant les tribunes, le partenaire aura la charge de :

- La conception des tribunes temporaires (production design, ingénierie de conception, études de charge, etc.) en fonction des exigences des différents sites selon le cahier des charges de Paris 2024 et le respect des réglementations et normes en vigueur.
- La mobilisation des moyens et ressources pour réaliser les tribunes temporaires (approvisionnement, installation du matériel nécessaire)
- La maintenance des tribunes temporaires durant la durée des jeux olympiques et paralympiques ainsi que la gestion et reconfiguration éventuelles en phase de transition entre les Jeux Olympiques et Paralympiques.
- La démobilitation pour démonter les tribunes temporaires, acheminer son matériel hors du site et procéder à la remise en l'état de ses espaces sur le site.

Le lot comprend tous les systèmes de tribunes démontables, généralement utilisés temporairement en intérieur et en extérieur pour les grands événements sportifs. Ces systèmes de tribunes temporaires doivent être dans un état neuf ou similaire. Ce lot exclut les tribunes pérennes des stades existants ou en construction.

Le programme échafaudage permet des constructions temporaires (ponts, passerelles, plateformes, gradins, sur les sites des Jeux (temporaires, en construction, existants) selon les besoins de Paris 2024. L'ambition du programme échafaudage est de garantir aux sites de compétitions et de non-compétitions la mise en œuvre des systèmes de constructions temporaires simples ou complexes dans le respect des règles de l'art et de la réglementation.

Sous-lot O.3.2 : Tribunes du Stade Tour Eiffel

Le stade Tour Eiffel (EIF), au niveau de la place Jacques Rueff, est une infrastructure temporaire d'une capacité de 12 800 places minimum accueillant les épreuves de Beach Volley en phase Olympique et de Cécifoot en phase paralympique.

Il est attendu du partenaire qui fournira cette arena temporaire les prestations suivantes : conception (design, études et investigations préalables, études techniques, accompagnement dans les démarches administratives et réglementaires, etc), installation-réalisation, exploitation-maintenance technique, démontage et remise en état du site. Par ailleurs, en fonction de la solution technique proposée par le partenaire, des compétences d'aménagement extérieur (terrassements, réseaux, revêtements spécifiques, engazonnement...) pourront être nécessaires et intégrées à l'offre. L'ensemble de ces prestations devront être réalisées dans le cadre de la réglementation et

les normes applicables – en particulier la réglementation environnementale et historique spécifique à ce site classé – et considérant les contraintes spécifiques du site, les exigences techniques et les limites de prestations qui seront précisées par Paris 2024 dans un cahier des charges détaillé ultérieur. Un regard tout particulier sera porté sur l'innovation et le volet durable de cette Arena qui doit être en accord avec la vision de Paris 2024.

Sous-lot O.3.3 : Overlays du site de Célébration du Trocadéro

Dans l'attente d'une décision de Paris 2024 sur le modèle de livraison des Célébrations, les overlays du Trocadéro sont indiqués ici comme une option sur laquelle les candidats pourront se positionner à la demande de Paris 2024.

Positionnement des candidats

Les candidats au partenariat se positionnent sur toutes les prestations du lot (sous-lot O.3.1, sous-lot O.3.2, sous-lot O.3.3).

Paris 2024 se réserve la possibilité de ne pas intégrer les prestations du sous-lot O.3.2 (Stade Tour Eiffel) et du sous-lot O.3.3 (Site de Célébration du Trocadéro) dans le périmètre des prestations confiées au partenaire sélectionné sur le lot 3.

2.2.4. Présentation du lot O4 : structures modulaires

Liste des prestations du lot O4 :

- Bungalows
- Containers
- Sanitaires
- Distribution en eau / réseau d'eau temporaire

Ce lot est destiné à couvrir un ensemble de besoins d'infrastructures temporaires spécifiques (bungalows, sanitaires, containers) afin de compléter l'offre existante sur les sites des Jeux. Compte tenu des spécificités propres aux épreuves accueillies (moyens logistiques différents, technologies spécifiques...) et aux sites concernés (espaces disponibles, infrastructures existantes...), les besoins varieront de l'un à l'autre de ces derniers, en termes quantitatifs et de configuration.

Les bungalows seront installés pour la durée des Jeux Olympiques (phases de mobilisation, exploitation et démobilisation) :

- Des espaces de travail et de confort (bureaux, locaux techniques, sanitaires multipostes...) indispensables à la gestion de l'événement
- Destinés à diverses populations (délégations, services internes Paris 2024, prestataires, partenaires, VIP's & grand public...) ayant des impératifs différents
- Pour des activités variées (Broadcast, logistique, sécurité, information du public, catering ...)

Les besoins des parties prenantes en termes d'espace et d'aménagement spécifiques sont tous différents et les configurations doivent correspondre à l'ensemble de ces besoins. Nous pouvons ainsi classer les configurations en 3 catégories :

- Les modules simples
- Les modules assemblés

- Les bungalows sanitaires multipostes

Les ambitions du programme Containers sont de garantir aux sites de compétitions et de non-compétitions un confort logistique, adapté, fiable et respectant les exigences environnementales de Paris 2024, afin d'offrir des solutions de stockage additionnelles (en complément ou remplacement de l'existant) pour divers produits (matériel technique, denrées périssables ou non, uniformes, produits « marketing », équipements « sensibles » ...) destinés à diverses populations (délégations, services internes Paris 2024, prestataires, partenaires, ...) ayant des impératifs différents.

Les configurations peuvent être classifiées en deux catégories principales :

- Les containers de stockage / bruts (sans équipement spécifique)
- Les containers équipés (ex : réfrigérés, avec éclairage, ventilés...)

Le programme Sanitaires regroupe tous les systèmes temporaires permettant d'atteindre le niveau de confort, d'accessibilité et d'hygiène exigés ou préconisés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (PARIS 2024) sur les sites concernés.

Les besoins des parties prenantes en termes de sanitaires spécifiques sont tous différents et les configurations doivent correspondre à l'ensemble de ces besoins. Les configurations peuvent être classifiées en 3 catégories :

- Les sanitaires autonomes (toilettes sèches, cabines individuelles chimiques, urinoirs « tulipe » ...) et prestations d'entretien associées
- Les sanitaires raccordés (cabines individuelles raccordables)
- La réalisation des réseaux temporaires depuis les points de livraison fixes existants jusqu'aux équipements raccordables (sanitaires mentionnés dans ce CCTP ou autres types d'équipements)

2.2.5. Présentation du lot O5 : barrières, plaques de circulation et protection de sols

Liste des prestations du lot O5 :

- Barrières
- Protection sols (trackways)

L'objectif de la mission de barriérage est de fermer hermétiquement les sites de Paris 2024 afin de les sécuriser, de maîtriser les espaces et les flux intérieurs aux sites. Le Titulaire sera en charge de fournir, d'acheminer, de mettre en place, de maintenir, d'adapter puis de retirer les installations demandées.

Les clôtures mises en place en périphérie devront permettre d'empêcher toute intrusion, par un piéton voire par un véhicule, et ce sur toutes les phases de l'évènement. Dans la mesure du possible, elles devront être à l'abri des éventuelles dégradations (tague, affichage sauvage, etc.). Elles seront également le support d'éléments techniques, de look of the Games et de sécurité. Il sera donc indispensable que leur installation se fasse dans le respect des plannings établis afin que les autres intervenants puissent installer leur matériel dans de bonnes conditions.

De plus, le Titulaire aura la charge de fournir et disposer les barrières internes aux sites (gestion de foules, séparation des espaces techniques et publics, séparation entre les zones sportives et le public, ...)

Ce lot vise aussi à couvrir l'intégralité des besoins de Paris 2024 en matière de plaques de circulation, voies praticables et protections des sols sur l'ensemble des sites de Paris 2024 en répondant les besoins et les contraintes des sites de Paris 2024, (contrainte de pose, contraintes des sites, etc.) Le titulaire aura la charge d'acheminer, mettre en place puis retirer les équipements demandés. Les types de dispositif prévus sont les suivants :

- Voie - piéton
- Voie - véhicule léger
- Voie - véhicule lourd

A noter :

Dans l'éventualité où Paris 2024 souhaiterait réaliser un marché global avec les différents partenaires Overlay, il sera demandé au titulaire du lot O1 tentes et aménagements intérieurs de constituer le groupement d'entreprises, d'en être le mandataire et de porter à ce titre les frais de gestion, coordination du groupement et notamment les installations communes de chantiers.

2.3. Périmètre géographique

L'AMI Partenaire Overlay concerne des sites de compétition et des sites de non-compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les sites non-inclus dans le périmètre de l'AMI Partenaire Overlay sont les suivants :

- Arena Paris La Défense
- Stade Yves du Manoir
- Golf National
- Arena Paris Sud
- Château de Versailles
- Stade de France
- Roland Garros
- Arena Bercy
- Arena La Chapelle
- Stade de Lille

Ces sites sont en cours de procédures spécifiques « Event Delivery ». La non-inclusion de ces sites dans le périmètre de l'AMI Partenaire Overlay n'empêche pas, le cas échéant, les futurs partenaires de collaborer avec les Event Delivery Entities choisies.

Sont également exclus du périmètre de l'AMI Partenaire Overlay :

- Les espaces de cérémonies (hors Trocadéro)
- Les sites du relais de la flamme

A noter :

- Les stades de football seront présentés comme optionnels lors de la phase offre de l'AMI Partenaire Overlay. Ces stades ne feront pas l'objet d'un engagement de commande de la part de Paris 2024 mais le partenaire pourra être sollicité selon les besoins de Paris 2024 (analyse au cas par cas).

2.4. ARTICULATION AVEC LE MODELE DE LIVRAISON DE L'EVENEMENT DE PARIS 2024

Le modèle « Livraison de l'Événement » consiste à trouver la solution optimale pour livrer les événements sportifs au sein des Sites De Compétition.

Traditionnellement, il revient au Comité d'Organisation de planifier et de livrer l'ensemble des Activités relatives aux Événements sportifs olympiques et paralympiques, en étroite collaboration avec les Parties Prenantes De La Livraison Des Jeux (Fédérations Internationales, Olympic Broadcasting Services – ci-après « OBS », Partenaires de Marketing, Propriétaires de Site, etc.)

Le nouveau Modèle de Livraison vise au contraire à capitaliser sur l'expérience des acteurs existants en se donnant la possibilité de confier à des tiers la livraison de l'événement ('Entités de Livraison de l'Événement', EDE) et de la compétition ('Entités de Livraison de la Compétition', CDE) ; cela modifie le rôle du Comité d'Organisation en matière de planification et livraison opérationnelle sur site.

Quel que soit le modèle, les Parties Prenantes De La Livraison Des Jeux conservent leurs obligations de livraison habituelles (ex : OBS a la charge de toutes les activités liées à la diffusion TV) et Paris 2024 reste en toutes circonstances le seul et unique responsable de l'organisation des événements sportifs.

Compte tenu de ce nouveau modèle de "Livraison de l'Événement", le Partenaire de Marketing Overlay / Infrastructures temporaires pourra se trouver dans les situations contractuelles suivantes en tant que fournisseurs de produits/services sur ses Catégories de Marketing :

- Le Partenaire est le prestataire direct de Paris 2024 : les commandes lui sont adressées par Paris 2024 sur les Sites désignés par Paris 2024.
- Le Partenaire est un prestataire indirect de Paris 2024, en tant que prestataire de l'EDE : les commandes lui sont adressées par l'EDE et le chiffre d'affaires que le Partenaire réalise avec l'EDE est pris en compte dans le Partenariat avec Paris 2024.

Dans les deux cas, c'est l'offre du Partenaire qui est prise en compte. Les modalités seront précisées au cours de la procédure.

A noter : sur les périmètres géographiques non-inclus de l'AMI Partenaire Overlay, le Partenaire garde la possibilité de travailler avec l'EDE.

3. Liste des annexes

- Annexe 1: Stratégie Responsable des Achats
- Annexe 2: Ambition sociale et environnementale de Paris 2024